

N°2022-12/80B

Objet : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	10		Pour :	10
En exercice :	10	Vote :	Contre :	0
Présents :	8		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents excusés donnant procuration : Nathalie PINEAU donne procuration à Thierry DEL POSO
Robert OLIVE donne procuration à Jean-André MAGDALOU

Secrétaire de séance : Jean ROMEO

Date de convocation : 30 novembre 2022

Le Président expose à l'Assemblée,

La Trésorerie d'Argelès sur mer présente un état de produits irrécouvrables relatifs à des factures d'eau et d'assainissement pour les exercices antérieurs à 2022 pour un montant total de de 112 275,54 € réparti comme suit (et dont le détail figure ci-joint) :

BUDGET 225	Montant des provisions en non-valeur
TOTAL EAU POTABLE	59 449,35 €

BUDGET 226 Assainissement	Montant des provisions en non-valeur
TOTAL ASSAINISSEMENT	52 826,19 €

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **ACCEPTE** d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables relatifs au budget Eau et Assainissement sur les exercices antérieurs à 2022 ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

